

ATELIER CITOYEN #1 |

Le projet de loi PACTE
Un Plan d'Action pour la Croissance et la
Transformation des Entreprises

—————
Mardi 18
septembre
—————



Compte-rendu des échanges

LA RÉPUBLIQUE
En Marche !

Introduction de Pacôme Rupin

Le projet de loi PACTE est un Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises, il vise avant tout à permettre aux PME de s'insérer dans un tissu économique dynamique.

Pour cela le projet prévoit de **faciliter les procédures** lors des étapes importantes traversées par les entreprises (création, transmission, développement). Notamment en dématérialisant les formalités administratives car aujourd'hui, seulement 39% des entreprises sont créées en ligne.

Afin de favoriser la croissance et la transformation des entreprises, un certain nombre de freins à l'investissement et à l'embauche doivent être levés, en particulier **en limitant les effets des seuils** qui sont difficilement lisibles par les petites entreprises (199 seuils répartis en 49 niveaux sont actuellement en vigueur).

Aussi, les craintes face à l'échec doivent pouvoir être surmontées en limitant les délais et les coûts des liquidations judiciaires car **l'échec ne doit pas décourager les entrepreneurs** mais leur permettre de rebondir.

L'accès à la croissance est toutefois largement conditionné à leur financement qui sera facilité par un **accès simplifié à l'épargne salariale** pour orienter l'épargne vers le long terme et les fonds propres des entreprises (11% de l'épargne des Français est aujourd'hui allouée aux fonds propres des entreprises). Le prévoit aussi de **préparer nos entreprises au monde de demain** en protégeant les entreprises stratégiques et en favorisant les passerelles entre la recherche publique et le privé afin d'innover et de rayonner davantage.

Un nouveau regard est aussi attendu par les Français sur les entreprises, pour qu'elles soient plus justes, en **favorisant notamment l'actionariat salarié et l'intérêt social et environnemental des entreprises**.

Ce projet était donc particulièrement attendu et il répond bien à l'objectif que nous portons avec La République En Marche d'allier une **libération des entreprises et en même temps davantage d'inclusion des salariés** dans leur entreprise.

Restitution des travaux en sous-groupes

Trois groupes ont échangé sur les trois thèmes du projet en discutant des principales mesures pour libérer les entreprises, favoriser leur financement et les rendre plus justes. A la suite des débats, une restitution a été faite par trois rapporteuses pour rendre compte des enjeux et questions qui avaient été soulevés.

I - Libérer les entreprises

Sur ce thème vous avez notamment discuté de la problématique des seuils qui généraient souvent des effets d'aubaine. Le projet de loi propose ainsi la suppression des seuils de 10, 20 (à l'exception du seuil d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés), 25, 100, 150 et 200 salariés. Pour avoir un impact plus pertinent vous avez proposé un **étalement progressif des obligations auxquelles les entreprises doivent se conformer pour éviter les freins que représentent les paliers des seuils**. Vous avez également proposé une fiscalité progressive.

Afin d'accompagner les entreprises au-delà de leur création, vous avez proposé **d'introduire la notion d'étapes d'entreprises, en particulier pour les 2 ou 3 premières années qui sont cruciales pour le développement des entreprises**. Tout d'abord, il s'agit pour vous d'inciter les banques à faire des prêts à taux zéro dans ces premières années car des problèmes de trésoreries arrivent souvent après deux ans de démarrage. Pour aider au développement de ces entreprises vous avez aussi proposé d'alléger l'imposition pendant les trois premières années.

Par ailleurs, lors de l'échec d'une entreprise, une forme de « pépinière de la deuxième chance » avec une **plateforme unique pour accompagner les entrepreneurs devrait permettre de les aider à se réorienter et à rassembler les acteurs entrepreneuriaux** pour favoriser le lien entre les entreprises et leurs expériences.

Pacôme Rupin a ajouté qu'il était favorable au rappel d'un « **droit à l'échec** » pour les entreprises, comme dans les autres activités sociales. Il a décidé d'interpeler le ministre Bruno Le Maire sur ce sujet pour élaborer des dispositifs qui puissent répondre à cette problématique.

II – Des entreprises mieux financées et plus innovantes

Vous avez trouvé que les propositions du projet de loi étaient globalement très positives pour l'économie et la réduction de la dette de l'Etat. Concernant le financement des entreprises vous avez toutefois posé la question de **l'impact à long terme** de ces mesures en espérant qu'elles permettent de pérenniser une dynamique économique vertueuse.

Vous avez aussi exprimé une position sceptique sur la création du Fonds pour l'innovation de rupture car les 10 Milliards annoncés suite à des cessions de participations de l'Etat ne pourront pas être investis dans les entreprises innovantes. **Vous avez donc proposé de créer une caisse pour les PME** afin de faire changer le sentiment que les grandes entreprises auraient davantage de facilités de financement.

Pacôme Rupin a ajouté que **l'Etat devait être une force d'investissement** grâce aux cessions de participations pour soutenir les entreprises innovantes.

III – Des entreprises plus justes

Sur ce sujet vous avez trouvé dommage que les mesures proposées soient incitatives et non obligatoires. Vous avez souhaité favoriser la création d'accords d'intéressement « clés en main » qui étaient un encouragement pour les entreprises en facilitant le versement de primes liées à la performance. Selon vous, il s'agit de **créer une philosophie d'entreprise qui permette de conserver des salariés impliqués**.

Vous avez aussi soulevé la question de la concurrence européenne en étant sceptique sur la portée réelle de ces mesures sur la compétitivité des entreprises en Europe. **Vous avez également mis en avant l'importance des considérations sociales et environnementales dans le développement des entreprises qui étaient une nécessité aujourd'hui**. Le développement du dispositif Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale est une bonne initiative en ce sens.

Vous avez aussi questionné le développement de l'épargne salariale en craignant qu'elle soit un frein à la redistribution des bénéfices en augmentation de salaires. Pacôme Rupin a exprimé sur ce point l'idée que **l'intéressement, comme les augmentations de salaires, faisaient partie d'une même conception du salarié acteur des résultats de l'entreprise et partie prenante à ses bénéfices**. Cette conception rénovée de la relation entre les dirigeants d'entreprises et les salariés invite à un changement de regard sur le rôle des entreprises. La mesure qui introduit la considération d'enjeux sociaux et environnementaux dans l'activité des entreprises à l'article 1833 du Code civil est à ce titre symboliquement très importante pour que les pratiques entrepreneuriales soient en phase avec les attentes sociétales d'aujourd'hui.